

**MAIRIE**  
**De**  
**MONTRICHER-ALBANNE**  
**161, Rue de la Mairie**  
**LE BOCHET**  
**73870 MONTRICHER-ALBANNE**  
**☎ 04 79 59 61 50**  
**☎ 04 79 59 67 27**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 04 SEPTEMBRE 2009**

**MEMBRES PRÉSENTS** : *Tous les conseillers en exercice sauf :*  
*M. Jean-Claude PASQUIER qui donne procuration à M. Patrick CARQUILLAT.*  
*M. Alain DEPARCY qui donne procuration à M. Jean VERNEY.*  
*M. Michel LAURENT qui donne procuration à M. Marcel THIMEL.*

*Mme Claude CARRAZ est élue secrétaire.*

*Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.*

*Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour :*

- ✓ *La participation de la Caisse des Dépôts et Consignation au capital SOREA*

*Le Conseil Municipal donne son accord.*

-----  
*Monsieur Patrick CARQUILLAT voudrait que les questions qu'il pose soient inscrites sur le compte rendu ce qui, à son sens, permettrait une meilleure information à la population.*

*Monsieur le Maire donne son accord tout en faisant remarquer qu'il est difficile de transcrire tout ce qui se dit autour de la table. L'important étant d'apporter les réponses plutôt que transcrire les questions qui ont forcément un suivi.*

### **PARTICIPATION A LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de délibérations pour permettre à la Caisse des Dépôts et Consignation de rentrer dans le capital de SOREA. Le Conseil Municipal donne son accord mais désire un texte plus clair.*

### **RESTAURATION SCOLAIRE DES ELEVES DE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE : AIDE FORFAITAIRE DE LA COMMUNE**

*Le Conseil Municipal confirme sa participation pour un montant de 4,50 Euros par jour et par élève.*

## **PROJET DE ROND-POINT ET RALENTISSEUR AU BOCHET**

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau projet de rond-point établi selon les directives de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture. Le Conseil Municipal approuve le projet.*

### **➤ ENTREE CARREFOUR COTE EST**

*Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'insister pour faire réaliser un plateau surélevé. Le revêtement devra être réalisé en enrobé de couleur rouge. Les deux îlots, pour séparer les voies montantes et descendantes, seront supprimés.*

### **➤ RALENTISSEUR DE LA RUE DU 24 AOUT 1944**

*Les chicanes qui ont été matérialisées ne semblent pas contribuer à ralentir la vitesse. Le Conseil Municipal décide donc de faire poser des surélévations sur la largeur de la route.*

## **CONTOURNEMENT D'ALBANNE**

*Monsieur le Maire expose que la Commune est aujourd'hui propriétaire de la partie des terrains situés à l'aval du tracé de la voirie depuis l'entrée sur le chemin départemental jusqu'à la maison Savoye Jules.*

*Les terrains situés côté amont du tracé font l'objet d'une proposition de cession gratuite par les propriétaires à condition que la Commune y amène les réseaux. Monsieur Bernard TETAZ souhaite qu'il soit instauré sur l'ensemble de la Commune, une taxe de participation pour voiries et réseaux à chaque fois qu'une desserte serait établie. Après un long débat, il ressort qu'une majorité de conseillers municipaux expriment des réserves sur cette proposition. A l'initiative de Monsieur Patrick CARQUILLAT, trouvant les explications trop floues, le Conseil Municipal décide de renvoyer l'étude de cette participation à une réunion spécifique dans le courant du mois de septembre.*

## **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS ET DU CONCESSIONNAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE AUTONOME DES REMONTEES MECANIQUES**

*Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le nom des candidats proposés par le Conseil Supérieur des Karellis.*

*Le représentant du concessionnaire Renouveau, Monsieur Jean-François BLACHON, est retenu par 13 voix sur 15 votants.*

*Concernant les représentants des associations :*

- *Monsieur Jérôme BERTHONNEAU n'est pas retenu par 12 voix contre et 3 pour,*
- *Monsieur Christian GALLICE n'est pas retenu par 13 voix contre et 2 pour.*

## **APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR)**

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur.*

*Concernant la modification du zonage à Albanne, le commissaire enquêteur émet un avis favorable. Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de soustraire de la zone Udl2z la parcelle cadastrée H n° 1379 et la classer en zone Uaz.*

*Concernant la zone des jardins à Montricher, la proposition était de classer cette zone en AU afin d'envisager un aménagement rationnel du secteur pour l'avenir. Plusieurs propriétaires sont venus exprimer leur opposition rappelant que cette zone typique représentait une particularité de notre patrimoine et par conséquent, devait être préservée. Le commissaire, sensibilisé par les arguments, suggère que la zone soit classée en Nj plutôt qu'en AU. Le Conseil Municipal se rallie à cette proposition par 13 voix pour et 2 contre.*

## **FREQUENTATION DE L'ECOLE DES CHAUDANNES**

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la Mairie de Saint Jean de Maurienne nous informant que nous sommes redevables d'une somme de 349,50 Euros par élève, soit 8 737,50 Euros pour nos 25 élèves pour l'année 2008-2009 et qu'il nous sera demandé 361,50 Euros par élève pour l'année 2009-2010.*

*Suite à un premier courrier, Monsieur le Maire a obtenu un justificatif de ces dépenses. Le Conseil Municipal trouve la demande exagérée ; il exprime son désaccord pour verser la redevance pour l'année 2008-2009 étant donné que nous n'en avons jamais été informés auparavant.*

*Il accepte de verser la contribution de 361,50 Euros pour l'année scolaire 2009-2010 et charge Monsieur le Maire de prendre contact avec la Mairie de Saint Julien Montdenis pour la rentrée 2010-2011 ainsi qu'avec l'académie et le service du transport scolaire.*

## **DEMANDE DE RECONSTRUCTION D'UN CHALET D'ALPAGE**

*Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande de rénovation de chalet au lieu-dit « Le Suiffet » présentée par Monsieur Guy PASQUIER. Monsieur Patrick CARQUILLAT s'inquiète s'il n'y a pas eu de chalets réparés sans qu'il y ait une mesure et qu'il faudrait dresser un inventaire. Monsieur Bernard TETAZ fait part au Conseil Municipal des réserves émises par le Conseil d'Administration des Remontées Mécaniques relatives au PIDA et à l'existence de réseaux. Il est rappelé que le bail emphytéotique régissant l'attribution de ces chalets, apporte les garanties nécessaires. Monsieur Patrick CARQUILLAT donne un avis défavorable à cette attribution.*

## **RESULTATS DES CONSULTATIONS D'ENTREPRISES**

### **➔ TOILETTES HANDICAPES AU LAC DE PRAMOL**

Deux entreprises ont remercié à cause de leur plan de charge. L'entreprise VERNEY FRERES a été retenue pour la somme de 10 487 euros H.T.

### **➔ REFECTION DE L'APPARTEMENT DE L'EX-ECOLE MATERNELLE A MONTRICHER**

Trois entreprises ont répondu. Les prix étant très différents, la commission propose de revoir les devis et convoquer l'entreprise mieux disante pour explications complémentaires.

## **APPROBATION DU DEVIS POUR L'ETUDE DE LA SITUATION DE LA COMMUNE PAR RAPPORT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE**

Le Conseil Municipal approuve le devis s'élevant à la somme de 1 614,60 euros T.T.C.

## **CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE COMMUNAL ET POUR LA CONSTRUCTION D'UN FOUR A PAIN A ALBANNE**

Le Conseil Municipal approuve les contrats de maîtrise d'œuvre confiés à l'EURL d'architecture Véronique JACON pour :

- Le garage communal s'élevant à la somme de 19 200 euros H.T.
- Le four à pain communal s'élevant à la somme de 11 740 euros H.T.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Transport scolaire**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Général a décidé de prendre à sa charge la ligne Saint Jean de Maurienne – Les Karellis pour le transport scolaire.

Le circuit Albanne – Les Karellis sera assuré depuis Albanne jusqu'au point de ramassage aux Karellis par les parents. Le Conseil Général indemniserà sur la base des indemnités kilométriques en vigueur au Département. L'accompagnatrice, vu le rallongement de la ligne et des amplitudes d'horaires, aura son temps de travail porté de 20 heures par semaine actuellement à 26 heures.

### **Courrier de Monsieur Louis COMETTO**

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire la réponse.

***Assermentation***

*Le Conseil Municipal décide d'entamer une procédure afin d'assermenter au titre de garde coupe :*

- *Monsieur Patrick CARQUILLAT*
- *Monsieur Michel LAURENT*
- *Monsieur Bernard TETAZ*
- *Madame Sophie VERNEY*

***Réponse à la question de Monsieur Patrick CARQUILLAT lors de la réunion précédente***

*Monsieur le Maire lui remet une documentation concernant les analyses de l'air et un rapport sur la soi-disante présence d'ambrosie.*

*Montricher-Albanne, le 8 septembre 2009.*

*Le Maire,  
J. VERNEY.*